



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Madame, Monsieur,
La ville de Toulon a le plaisir de vous inviter à participer à la :

“ Braderie d’été du centre-ville ”

L’événement se déroulera durant 3 jours : **jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 août 2026, de 10h à 19h**, sur le périmètre de la zone piétonne du centre historique.

Il sera accessible gratuitement à l'ensemble des commerces toulonnais. **Les inscriptions se dérouleront jusqu’au 31 juillet 2026.**

A noter : pour toute inscription avant le 10 juillet 2026, votre commerce sera mentionné sur les triptyques installés dans le centre-ville.

Pour participer, cliquez en utilisant le lien ou qr-Code ci-dessous :

<https://forms.office.com/e/KeNxjcvb1R>



Des stands forains seront installés dans les rues. Vous êtes prioritaires pour occuper les emplacements devant votre magasin. Si vous ne participez pas à la braderie, les emplacements situés devant votre vitrine sont susceptibles d’être occupés par un stand forain.

Petit-déjeuner des commerçants

La Ville de Toulon est heureuse de convier les commerçants et leurs équipes au petit-déjeuner d’ouverture.

 Jeudi 20 août 2026

 8h00

 Pavillon Ville de Toulon - Place de la Cathédrale

Ce temps de rencontre sera l’occasion de lancer ensemble cette nouvelle édition de la Braderie et de partager un moment privilégié entre commerçants, partenaires et représentants de la Ville.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour débiter ces trois journées placées sous le signe de l’attractivité, du commerce de proximité et de la convivialité.

Merci de confirmer votre présence au petit-déjeuner avant le lundi 3 août en renseignant le bulletin d’inscription.

Animations

Le Pavillon Ville de Toulon

Durant toute la Braderie, la Ville de Toulon accueillera visiteurs et commerçants sur son Pavillon, installé place de la Cathédrale.

Pensé comme un espace d’animation et de détente, il proposera gratuitement :



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

- **Ateliers créatifs pour les enfants**
- **Photowall souvenir**
- **Ambiance musicale**
- **Bar à eaux aromatisées**

Les parades musicales

Elles déambuleront dans les rues chaque demi-journée à partir du jeudi après-midi.

Le tote-bag 2026

Le jeudi 20 août 2026, chaque commerce participant recevra un lot de tote-bags à offrir à ses clients (dans la limite des stocks disponibles).

Communication

La distribution des affiches au format A3 se fera directement dans les commerces inscrits. Le kit de communication digitale sera envoyé ultérieurement.

Informations pratiques

PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE

Le périmètre se situe à l'intérieur de la zone piétonne délimitée par les bornes rétractables.

HORAIRES

- 8h30 : Interdiction de circuler dans le périmètre de la manifestation
- 10h00 : Ouverture de la braderie aux visiteurs
- 19h00 : Fin de la braderie

ACCÈS À LA ZONE PIÉTONNE

- Les livraisons ne seront autorisées que de 5h30 à 7h30.
- L'accès sera interdit à tout véhicule (y compris à ceux des riverains) entre 7h30 et 19h.
- Stationnement interdit des deux roues dans la zone.

Pour toute question, nous nous tenons disponibles :

- **Ville de Toulon, Service Commerce** - Hôtel de Ville Avenue de la République - 04 94 36 83 65
- **Var Aménagement Développement** - 5 rue des Savonnières - 04 94 93 62 62

Vous pouvez également nous contacter par mail : braderietoulon@mairie-toulon.fr

Cordialement.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Extrait du règlement de la Braderie (Consultable dans son intégralité sur le site www.toulon.fr)

Les commerçants participants à la Braderie s'engagent à respecter :

- **L'ensemble des règles sanitaires et gestes barrières en vigueur au jour de l'évènement ;**
- **Les normes légales et réglementaires relatives :**
 - Aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur,
 - Aux ventes promotionnelles et aux pratiques commerciales loyales et non trompeuses,
 - À l'interdiction de la revente à perte,
 - La teneur de l'arrêté municipal pris par la Mairie de Toulon pour l'opération concernant l'occupation du domaine public (l'arrêté municipal pris et l'autorisation de déballage correspondante, ne s'appliqueront qu'aux commerçants ayant dûment rempli le présent engagement et l'ayant retourné aux organisateurs) ;
- **Les règles de déballage sur l'espace public :**
 - Seuls les commerçants et artisans inscrits sont autorisés à débiller.
 - L'emplacement devra se faire en respectant les limites des passages piétonniers et des commerces voisins.
 - Chaque commerçant devra respecter un espace d'1,50 m de chaque côté de l'axe central de la voie pour les rues piétonnes ou fermées pour l'occasion.
 - Dans le cas des rues non fermées à la circulation, les commerçants devront respecter une largeur de circulation des piétons d'au moins (minimum) 1,40 m.
 - Chaque commerçant devra rester dans l'encadrement de sa devanture commerciale, en respectant les entrées d'immeuble et sans ancrage au sol.
 - Si je ne souhaite pas participer à la braderie, des forains pourront être installés devant mon commerce.
- **Les principes et dispositions mis en place par les organisateurs, à savoir :**
 - Afficher de manière visible ma participation à l'opération au moyen de tout support de communication mis à ma disposition et à assurer la promotion de l'opération auprès de mes clients.
 - Respecter les horaires de la « Braderie » soit 9h00 - 19h00.
 - Débiller un ensemble représentatif d'articles, produits issus de mon activité devant mon magasin.
 - Proposer des réductions de prix conformes à l'esprit de la manifestation tout en respectant la réglementation en vigueur.
 - Informer les organisateurs de toute modification impactant le présent engagement.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

BULLETIN D'INSCRIPTION BRADERIE 2026

Commençants sédentaires

(à renvoyer au plus tard le 31/07/2026 à braderietoulon@mairie-toulon.fr)

Engagements du responsable légal :

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

dûment habilité(e) pour représenter la Société

inscrit(e) au Registre du Commerce et des Sociétés, ou au Répertoire des Métiers, sous le numéro

SIRET :

dont le siège social ou adresse du magasin est situé au

.....

Nom du magasin :

Adresse électronique :

Téléphone :

Déclare que mon entreprise souhaite participer à l'opération "Braderie Été 2026"

Souhaite être replacé(e), indiquer votre souhait (nos services reviendront vers vous pour confirmer l'emplacement souhaité)

M'engage à respecter le règlement de la Braderie pour toute la durée de l'opération

M'inscris au petit-déjeuner de lancement, le jeudi 20 août 2026 à 8h00, place de la Cathédrale

Nombre de participants au petit-déjeuner

Fait pour valoir ce que de droit,

À, le

Nom et titre du signataire

Signature :